La prédation du renard à la loupe scientifique

Agriculteurs, chasseurs, naturalistes et chercheurs ont convenu de l'intérêt d'engager une étude sur 10 ans permettant de comparer l'impact du renard sur son milieu selon qu'il soit protégé ou chassable et inscrit dans la liste des nuisibles.

aut-il s'en féliciter ou pas, toujours estil qu'une telle étude est unique en France. Faisant fi des débats idéologiques qui les opposent habituellement, chasseurs, agriculteurs et naturalistes du Doubs réunis au sein de la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage acceptent de travailler ensemble dans un dispositif de recherche-action baptisé C.A.R.E.L.I. (pour CAmpagnol REnard LIèvre) qui servira de référence à la mise en place d'une gestion adaptative du renard.

Le caractère unique de cette initiative repose en grande partie sur le fait que l'espace

agricole du Doubs, notamment le terroir du comté. subit depuis des décennies des cycles de prolifération de campagnols sans jamais parvenir à s'en débarrasser. Or le principal prédateur naturel du campagnol est le renard qui devient du coup le précieux allié de l'agriculteur. Dédaigne-t-il pour autant de croquer une nichée d'oisillons ou une portée de levrauts comme semble s'en plaindre le monde de la chasse? Un concurrent en importante de nourriture quelque sorte.

de C.A.R.E.L.I. Dans un premier temps, il s'agit de com-

rence de statut sur les populations de campagnols, de lièvres et d'autres espèces d'oiseaux nicheuses au sol par exemple. À cela s'ajoutent la contamination du milieu par l'échinocoque alvéolaire et les dégâts dans les poulaillers.

La force de cette étude repose une méthodologie rigoureuse et très scientifique qui s'inscrit dans la durée, en l'occurrence 10 ans. "Le campagnol terrestre est une source pour les carnivores dans le Faut-il ou pas protéger le Haut-Doubs. Ses cycles démorenard? C'est l'objet même graphiques étant de 5-6 ans, il est indispensable que l'étude puisse se poursuivre parer les effets d'une diffé- sur plus d'un cycle, c'est-à-

dire au minimum une dizaine d'années et sur des étendues très larges incluant chacune une population de renards suffisante", peut-on lire sur le site de la Zone d'Activité Arc Jurassien (Z.A.A.J.) qui a pour vocation des recherches interdisciplinaires à long terme sur l'environnement et les éco-systèmes.

Deux zones d'observation ont donc été définies autour de Valdahon-Vercel et du Val de Mouthe. Chaque zone est elle-même subdivisée en deux avec une sous-zone "renard protégé de fait et une autre "renard csod" (chassable et susceptible d'occasionner des dégâts). Des suivis seront réalisés pendant 10 ans dans chaque sous-zone: comptages nocturnes, diurnes, suivi des dégâts causés par le renard, suivi de l'échinococcose alvéolaire, suivi socio-anthropologique... Une grande partie du programme C.A.R.E.L.I. est auto-financée par les organismes qui l'ont mis en place même s'il reste encore des aides complémentaires à trouver.

Le renard le plus protégé de France

Doubs a milité activement pour le retrait du renard de la liste des nuisibles dans le Doubs. "On a battu la campagne de façon très intense avec des dizaines de conférences dans le Doubs. Les arguments étaient basés sur des études scientifiques mettant en avant le rôle du renard dans la limitation des populations de rongeurs, le caractère contreproductif de sa destruction dans la lutte contre certaines maladies comme l'échinococcose alvéolaire et la présentation de movens de se protéger des éventuels dégâts causés par goupil dans les poulaillers. Notre démarche a été relayée par plus de 1 600 lettres au préfet lui demandant aussi de retirer le renard de la liste des nuisibles", résume Didier Pépin, le porte-parole du collectif.

La mobilisation a payé. Résultat : selon un arrêté préfectoral en viqueur depuis novembre dernier, le renard n'est pas considéré comme un animal nuisible sur 117 communes, soit 30 % de la surface du département. "C'est plutôt sur le Haut-Doubs au cœur de la zone comté", situe Didier Pépin qui militait pour un déclassement sur l'ensemble du département. Le porte-parole du collectif est aussi impliqué dans l'étude C.A.R.E.L.I. au

endant deux ans, le collectif Renard nom de France Nature Environnement en tant que représentant des associations de protection de la nature.

Pour les besoins de cette étude, le renard sera intégralement protégé dans 30 communes du département. À ceux qui pourraient lui reprocher d'avoir ainsi pactisé avec les chasseurs, il répond. "Après deux années de mobilisation, le renard n'est plus nuisible sur un tiers du département et intégralement protégé sur 30 communes." Qui dit mieux ?



Le renard n'est plus classé nuisible sur un tiers du département (photo D. Pépin).

F.C.